PDF Complete
Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE

RAVALEMENT DE FACADE

Article R 421-17 du Code de l'urbanisme

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez le ravalement de votre immeuble ou habitation. La charte chromatique communale est à respecter suivant l'endroit où se situe votre immeuble (renseignements en Mairie)

Pièces à fournir pour constituer la demande

DOSSIER en 4 exemplaires

Formulaire CERFA n° 13404*01 ou 13703*01 rempli et signé

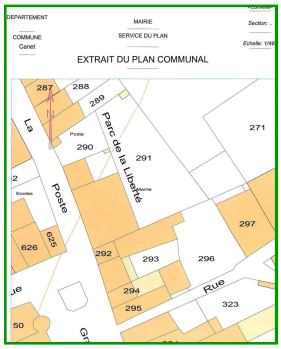

Plan de situation
Échelle 1/2000° ou 1 /1000 °
Extrait cadastral disponible à l'accueil de la mairie

Projet
Notice explicative et descriptive des matériaux et couleurs utilisés : teinte enduit, finition

État actuel
Photo couleur de la façade dans son environnement

Si un échafaudage doit être installé sur le domaine public lors des travaux, vous devez déposer en Mairie, 15 jours avant le début des travaux, une demande d'autorisation de voirie

Vous pouvez télécharger les imprimés de déclaration préalable sur le site internet
www.canet-herault.com
Rubrique urbanisme/formulaires/demande d'autorisation d'urbanisme

Ce document est téléchargeable sur le site internet www.canet-herault.com
rubrique urbanisme / renseignements pratiques / constructions nouvelles
Mairie de CANET—rue de la poste 34800 CANET
Tél : 04 67 88 91 40—Email : urbacanet.mairie@wanadoo.fr